



Plan d'action de développement durable 2016-2020

Mot de la présidente

La Régie du logement diffuse son troisième plan d'action de développement durable couvrant la période 2016-2020, et ce avec le même souci de rigueur et d'engagement qui a guidé la réalisation des deux plans précédents.

Jusqu'à ce jour, des réalisations importantes de la Régie ont contribué à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale, notamment la numérisation des dossiers judiciaires et l'utilisation extensive de la visioconférence pour la tenue de réunions et d'audiences.

Le présent plan d'actions met notamment l'accent sur la mise en place de services Web qui permettront de diminuer la consommation de papier, ainsi que les déplacements, comme le dépôt de demandes en ligne.

Au-delà de ces actions, la mission de la Régie du logement fait en sorte que notre organisation met quotidiennement en pratique d'importants principes de développement durable. En effet, la Régie a un rôle social et environnemental majeur en veillant à la conservation du parc de logements, bien entendu, dans les limites des lois et des règlements qui régissent ses interventions.

La présidente



Anne Morin

Sommaire

Section	Page
Introduction	3
Signification de la démarche	3
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale	4
Orientations stratégiques et objectifs gouvernementaux retenus par la Régie du logement	4
Orientation stratégique 1	5
Orientation stratégique 4	9
Orientation stratégique 5	10
Annexe	
Objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par la Régie du logement	11

Introduction

Pour bien comprendre la portée du présent plan d'action de développement durable, il est important de se référer à la mission de l'organisation. La Régie du logement :

- favorise la conciliation entre locateurs et locataires;
- décide des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle;
- informe les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locateurs et locataires;
- veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements;
- fait des études et établit des statistiques sur la situation du logement.

Signification de la démarche

La Régie du logement a la particularité d'être un tribunal administratif. Les interventions publiques de la Régie ne doivent pas contrevenir à son impartialité judiciaire. Cette contrainte limite le type de gestes que l'organisation peut poser en matière de développement durable auprès de la population qu'elle dessert.

Ceci dit, la Régie du logement adhère aux principes de développement durable. Qui plus est, le volet dont elle est responsable, le logement, est directement lié à la protection de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Son mandat est également empreint d'un souci d'équité, d'éthique et de solidarité sociale, autant de valeurs guidant les principes de développement durable.

Les valeurs organisationnelles de la Régie du logement partagées par l'ensemble du personnel et communiquées dans la Déclaration de services aux citoyens s'arriment d'ailleurs à la stratégie gouvernementale de développement durable. Pour réaliser pleinement sa mission, la Régie du logement privilégie :

- le respect, en préconisant l'écoute, la courtoisie et la collaboration;
- la diligence, en favorisant la célérité, la disponibilité et l'engagement;
- la loyauté, en misant sur l'éthique, l'impartialité et l'intégrité;
- la qualité, en maintenant l'accessibilité, la compétence et la neutralité.

Plusieurs gestes ont déjà été posés au cours des dernières années, sous l'influence grandissante et positive des mouvements favorisant une meilleure qualité d'environnement et de cadre de vie. Il est cependant bien difficile, voire impossible, de mesurer les effets bénéfiques de ces actions, souvent le fruit d'initiatives d'un ou de plusieurs employés.

Le plan 2016-2020 permet de bâtir sur ces acquis, tout en proposant de nouvelles actions favorables au développement durable. Le plan a le mérite de favoriser un arrimage des actions avec le positionnement d'affaires et le plan stratégique de l'organisation. Il s'inscrit dans l'exercice de reddition de compte, ce qui nécessite l'élaboration d'indicateurs de gestion. Il s'agit d'un défi en soi, mais l'élaboration de tels indicateurs permet de bien situer la portée des engagements et surtout, d'en mesurer les impacts réels.

Enfin, la démarche exige une concertation au sein de toute l'organisation, ce qui est un enjeu de taille, mais aussi une source potentielle de mobilisation autour d'objectifs communs.

Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 aborde les enjeux du développement durable qui sont fondamentaux pour le Québec au moyen des huit orientations suivantes.



La Régie de logement a retenu 3 **orientations stratégiques** et 7 **objectifs gouvernementaux** dans le cadre de son plan d'action de développement durable. Ces choix s'appuient principalement sur la mission de l'organisation, les priorités d'intervention, de même que sur les ressources humaines et financières disponibles. En annexe, la Régie explique les motifs qui ont fait en sorte que des orientations stratégiques et des objectifs n'ont pas été retenus dans l'élaboration de son plan d'action de développement durable.

Orientations stratégiques et objectifs gouvernementaux retenus

Orientations stratégiques	Objectifs gouvernementaux
1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
5 Améliorer par la prévention la santé de la population	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
	5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires



Orientation stratégique 1

Renforcer la gouvernance du développement durable
dans l'administration publique



Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles
1.1.1 Accroître l'usage des documents électroniques dans les activités du tribunal, notamment par le développement d'une gamme complète de services en ligne.	Envoi automatisé de documents par courriel	31 mars 2017
	Réception de documents par courriel	31 mars 2017
	Dépôt de demandes à partir du site Web	31 mars 2017
	Consultation à partir du site Web de documents contenus dans le dossier judiciaire	31 mars 2017
1.1.2 Réduire les déplacements professionnels utilisant des véhicules personnels ou de location.	Kilométrage inscrit dans les frais de déplacement	Réduction de 2 % par année
	Nombre de location de véhicules par année	Réduction de 2 % par année
	Location de véhicules hybrides	1 / 3 des véhicules loués
1.1.3 Développer et entretenir les systèmes et équipements informatiques de manière à réduire leur impact environnemental.	Conversion systématique des télécopies en format PDF joint à un courriel	100 %
	Pourcentage des ordinateurs, portables et écrans répondant aux critères EPEAT ¹	100 %

¹ EPEAT : Electronic Product Environmental Assessment Tool

1.1.4 Réaliser les activités de communication en intégrant des considérations écoresponsables.	Pourcentage de contrats d'impression utilisant du papier recyclé contenant des fibres post-consommation	100 %
1.1.5 Poursuivre les pratiques d'acquisition et de disposition faites de façon écoresponsable.	Installation de distributeurs d'eau alimentés par le réseau d'aqueduc dans les principaux bureaux	Bureaux de Québec et de Montréal
	Acquisition de mobilier à émission de contaminants chimiques nulle	100 %
	Privilégier le réemploi dans la disposition des biens meubles excédentaires	100 %

Objectif 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics		
Actions	Indicateurs	Cibles
1.2.1 Élaborer les plans stratégiques en considérant les principes de développement durable	Plans stratégiques	Plan stratégique 2014-2017 Plan stratégique 2017-2020

Objectif 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		
Actions	Indicateurs	Cibles
1.4.1 Participer à la <i>Journée de l'environnement dans l'administration publique</i>	Activité réalisée	Participation annuelle
1.4.2 Maintenir et alimenter une section de l'intranet de la Régie du logement consacrée au développement durable	Section mise en ligne	Alimentation de façon continue

Objectif 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		
Actions	Indicateurs	Cibles
1.5.1 Promouvoir auprès de son personnel les activités inscrites aux <i>Journées de la culture</i> .	Message et diffusion de la programmation dans l'intranet	Annuellement
1.5.2 Offrir des œuvres d'artistes québécois aux employés de la Régie qui partent à la retraite.	Œuvre remise	Œuvre remise à chaque départ à la retraite

Orientation stratégique 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Actions	Indicateurs	Cibles
4.1.1 Soumettre annuellement des offres de stage dans le cadre du <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)</i> .	Nombre de stages offerts	Minimum d'une offre de stage annuellement
4.1.2 Améliorer les pratiques de reconnaissance au sein de l'organisation.	Élaboration d'une politique interne de reconnaissance	Réalisé au 31 mars 2017
4.1.3 Améliorer le développement des compétences au sein de l'organisation	Refonte des méthodes de travail et du manuel de processus opérationnels dans le site intranet	Réalisé au 31 mars 2017
	Plan de développement des compétences	Réalisé au 31 mars 2017

Orientation stratégique 5

Améliorer par la prévention la santé de la population



Objectif 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Actions	Indicateurs	Cibles
5.1.1 Adhérer à des programmes de tarifs corporatifs pour les employés qui s'inscrivent dans un centre de conditionnement physique.	Nombre d'adhésions	Offre minimale d'un programme par année

Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Actions	Indicateurs	Cibles
5.2.1 Dans le cadre du volet information de la mission, mettre en ligne dans le site Web des informations relatives aux droits et obligations en matière de salubrité de logements.	Information mise en ligne	Contenu mis à jour annuellement

Objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par la Régie du logement

#	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS DE NON ADHÉSION
1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Obligation de réserve de la Régie du logement en tant que tribunal administratif
1.6	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Obligation de réserve de la Régie du logement en tant que tribunal administratif
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Obligation de réserve de la Régie du logement en tant que tribunal administratif
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Obligation de réserve de la Régie du logement en tant que tribunal administratif
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	Obligation de réserve de la Régie du logement en tant que tribunal administratif
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement

Objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par la Régie du logement

#	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS DE NON ADHÉSION
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	Obligation de réserve de la Régie du logement en tant que tribunal administratif
6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Hors de la mission, des compétences et de la portée de la Régie du logement

Le contenu du présent rapport a été rédigé par le personnel de la Régie du logement.

Ce rapport est disponible sur le site Web de la Régie du logement à l'adresse suivante : www.rdl.gouv.qc.ca

Note : Le générique masculin est utilisé dans le présent rapport sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.